



**Rapport  
de diagnostic  
Septembre 2007**

DRAC-SRA

13 Oct. 2007

COURRIER ARRIVEE

**BELZ**  
**« Zac de la Ria d'Etel-Le Suroît »**  
**(Morbihan - Bretagne)**

Vérane Brisotto

*Avec la collaboration de C. Boujot (SRA), F. Briand (Inrap),  
A. Nové-Josserand (Inrap), P. Leblanc (Inrap) et A. Desfonds  
(Inrap)*

**Dates d'interventions :** 17.10.07 – 05.10.07

**N° de prescription :** SRA 2007/038

**N° de projet INRAP :** DA05021201

## SOMMAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE.....	p.1
LISTE DES INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	p.2
NOTICE SCIENTIFIQUE.....	p.3
<b>I. PRESENTATION DE L'OPERATION .....</b>	<b>p.4</b>
<b>I.1 Circonstances de l'intervention.....</b>	<b>p.4</b>
<b>I.2 Le cadre technique de l'opération.....</b>	<b>p.4</b>
<b>I.3 Le cadre géographique, géologique, et archéologique.....</b>	<b>p.4</b>
<b>I.4 Méthodologie et moyens mis en œuvre.....</b>	<b>p.6</b>
<b>II. PRESENTATION DES DONNEES ARCHEOLOGIQUES.....</b>	<b>p.9</b>
<b>II.1 Les structures fossoyées.....</b>	<b>p.9</b>
II.1.1 La zone A .....	p.9
II.1.2 La zone B.....	p.11
II.1.3 Les autres fossés isolés.....	p.13
<b>II.2 Le chemin.....</b>	<b>p.15</b>
<b>II.3 Les anomalies topographiques (AT).....</b>	<b>p.17</b>
<b>II.4 Les blocs et affleurements.....</b>	<b>p.20</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>p.24</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>p.25</b>
<b>ANNEXE</b>	
Inventaire des tranchées .....	p.27
Inventaire des faits et mobilier associé.....	p.29
Cadastre de 1811 et cadastre de 1845.....	p.30
Arrêté portant prescription de diagnostic archéologique.....	p.31

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de projet INRAP : DA05021201

<b>Région</b> : Bretagne		<b>Code INSEE</b> :
<b>Département</b> : Morbihan	<b>Commune</b> : Belz	
<b>Lieu-dit ou adresse</b> : Zac de la Ria d'Étel -PA Le Suroît		
<b>Section (s) et parcelle (s)</b> : F ; 793,791,791,789,788,785,1072,1074,814,815,816,817,646,647,1036, 1037,649,651,652,779,780, 778,653,1482,792,1536		
<b>Coord. Lambert</b> :	<b>X</b> : 186	<b>Y</b> : 2311,75 <b>altitude</b> : 16 NGF
<b>Statut du terrain</b> :		
<b>Propriétaire du terrain</b> : Communauté de Communes de la Ria d'Étel		

<b>Arrêté de prescription n°</b> : 2007-038	en date du 21/05/07
<b>Arrêté de désignation n°</b> : 2007-054	en date du 10/07/07
<b>Responsable désigné</b> : Vérane Brisotto	
<b>Organisme de rattachement</b> : INRAP	
<b>Maître d'ouvrage des travaux</b> : INRAP	
<b>Nature de l'aménagement</b> : Zac	
<b>Opérateur chargé des travaux</b> : INRAP interrégion	
<b>Exploitant (s)</b> :	
<b>Surface du projet d'aménagement</b> : 119492 m <sup>2</sup>	
<b>Surface soumise à diagnostic</b> : 68439 m <sup>2</sup>	
<b>Dates d'intervention sur le terrain</b> : du 17/09/07 au 05/10/07	
<b>Surface diagnostiquée</b> : 5617 m <sup>2</sup>	<b>% de la surface sondée</b> : 8,2 %

### Résultats

**Problématique de recherche et principaux résultats** : L'objectif du diagnostic était d'évaluer le potentiel archéologique dans un environnement proche des ensembles mégalithiques de Kerdruellan, de Kerlutu et de Kergallan. Dans un contexte de lande où le substrat granitique affleure dans la majorité des parcelles diagnostiquées, une dizaine de blocs émergeant ont été dégagés. La majorité d'entre eux appartiennent à des affleurements que l'érosion a en partie extraits du socle. D'autres pouvant évoquer des éléments de monuments mégalithiques, se retrouvent insérés dans des murets de pierre sèche ou isolés (position secondaire), le long de chemins. Les quatre anomalies topographiques (bombements) repérées en surface s'avèrent être, pour deux d'entre elles des amoncellements modernes de terre de lande. La troisième anomalie (assez réduite) a livré un empièchement affleurant en surface. Le dernier bombement correspond à un chaos rocheux émergeant. Par ailleurs, la présence de réseaux fossoyés a été identifiée. La rareté du mobilier a rendu difficile la datation de ces structures ; les rares fragments de céramique recueillis dans certains fossés de la zone A et de la zone B renvoient tout de même à une ambiance protohistorique. Au regard des cadastres anciens de 1811 et 1845, et en l'absence de structures associées, certains fossés de la zone B sont interprétés comme des limites parcellaires. Enfin, un aménagement empièré bordé de deux fossés évoquant un chemin a été mis en évidence. Longeant le chemin actuel, sa présence est attestée sur le cadastre de 1811.

**Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique** : Base Inrap Cesson-Sevigné

### Informations sur la composition du rapport

<b>Nombre de volumes</b> : 1	<b>Nombre de pages</b> : 33
<b>Nombre de figures</b> : 10	<b>Nombre d'annexes</b> : 4

## LISTE DES INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

### Intervenants scientifiques :

SRA :	Christine Jablonski	Conservateur en charge du dossier
	Christine Boujot	Spécialiste du mégalithisme
INRAP :	Vérane Brisotto	Responsable scientifique
	Michel Baillieu	Adjoint scientifique et technique

### Intervenants administratifs :

SRA de Bretagne :	Stéphane Deschamps	Conservateur régional de l'archéologie
INRAP Grand-Ouest :	Gilbert Aguesse	Directeur interrégional

**Aménageur :** Communauté de Communes de la Ria d'Etel

**Financement :** redevance

### Organigramme de l'équipe scientifique :

	<u>Préparation</u>	<u>Terrain</u>	<u>Post-fouille</u>
Responsable d'opération : Vérane Brisotto	X	X	X
Technicien : François Briand		X	
Technicien : André Nové-Josserand		X	
Topographe : Pierrick Leblanc	X		X
DAO : Arnaud Desfonds			X
Stéphane Blanchet (R.O)	X		

### Intervenants techniques :

Terrassement mécanique : 1 pelle hydraulique avec 1 godet lisse de 3 m et 2 m et une mini-pelle avec 1 godet de 1,6 m (entreprise Beaussire, F. Briand).





## I. PRESENTATION de L'OPERATION

### I.1 Circonstance de l'intervention

Dans le cadre d'un projet de Parc d'Activité sur la commune de Belz, le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne a prescrit un diagnostic archéologique sur une surface de 119492 m<sup>2</sup>. L'emprise du projet se situe à environ 1 km du site de Kerdruellan où une soixantaine de menhirs couchés avait été mis au jour en 2006 (S. Hinguant, Inrap), et à proximité de deux autres ensembles mégalithiques : le dolmen de Kerlutu et le dolmen de Kergallan. L'objectif de l'opération était de déterminer, au moyen de sondages mécaniques, l'existence ou non de vestiges associés à ces structures et d'évaluer plus largement le potentiel archéologique.

### I.2 Le cadre technique de l'opération

La phase terrain s'est déroulée du 17 septembre au 05 octobre 2007 mobilisant deux puis trois archéologues de l'Inrap. Avant notre intervention, un défrichage prévu par l'aménageur a été effectué au gyrobroyeur par l'entreprise ACE paysage. Les tranchées ont été réalisées par l'entreprise Beaussire de Carentan (50) au moyen d'une pelle à chenilles munie d'un godet lisse de 3 m. L'intervention d'une mini-pelle conduite par l'un de nos agent (F. Briand) a permis de réaliser le défrichage et l'ouverture de vignettes autour de certains blocs repérés en surface. La post-fouille a ensuite été réalisée entre le 17 octobre et le 12 novembre par le responsable de l'opération, un topographe et un dessinateur (DAO).

### I.3 Le cadre géographique, géologique et archéologique

La commune de Belz se développe sur la rive gauche de la rivière d'Etel qui s'ouvre sur l'océan, au Sud d' Etel, à environ 4 km.

L'emprise du projet se situe à environ 1 km au sud-ouest du bourg de Belz, en longeant à l'ouest une partie de la route départementale D781 (fig.1). Elle englobe 28 parcelles essentiellement constituées de landes, de zones boisées, et de friches ; la plupart d'entre elles, impropres à la culture sont délimitées par des murets de pierre sèche, ou par des haies. Le substrat local est composé d'un granite grenu à deux micas (carte géologique au 1/80000, feuille de Vannes, BRGM). Les  $\frac{3}{4}$  ouest de l'emprise se développent sur un versant orienté nord-est/sud-ouest, culminant sur un plateau à 15 m NGF dans la partie nord-est. Dans cette zone où la lande domine, la couche d'humus repose directement sur le substrat granitique, qui affleure par endroit, laissant pointer quelques chaos rocheux. En bas de pente, le recouvrement sédimentaire se développe sur environ 0,30 m d'épaisseur. Dans la partie est, qui se développe sur une pente, et où certaines parcelles ont été mises en culture, les niveaux superficiels atteignent 0,30 à 0,60 m de profondeur. Le substrat se caractérise par un sédiment arénacé hydromorphe contenant quelques éléments de granit altéré, ainsi que de rares galets de quartz. Au sud de l'emprise, un autre plateau, plus réduit, marque le paysage, parsemé de blocs émergeant.

La commune de Belz est particulièrement riche en vestiges archéologiques et notamment en monuments mégalithiques puisque près d'une trentaine de sites sont actuellement répertoriés à la carte archéologique du Service Régional de l'Archéologie. L'emprise du projet s'inscrit dans un triangle comprenant, à l'Est, les menhirs couchés de Kerdruellan (fouille 2006, S. Hinguant, Inrap), au Nord le dolmen de Kerlutu (Clermon-Roch'Clour), et au Sud le dolmen de Kergallan ou Er Pouleu (fig.1). Un autre monument dont il ne resterait que deux pierres dressées (Gaillard, 1892) se situerait dans les environs du dolmen de Kerlutu. Il s'agirait du dolmen de Mané er Rune, aujourd'hui non localisé du fait d'une végétation trop dense (C. Boujot, SRA).



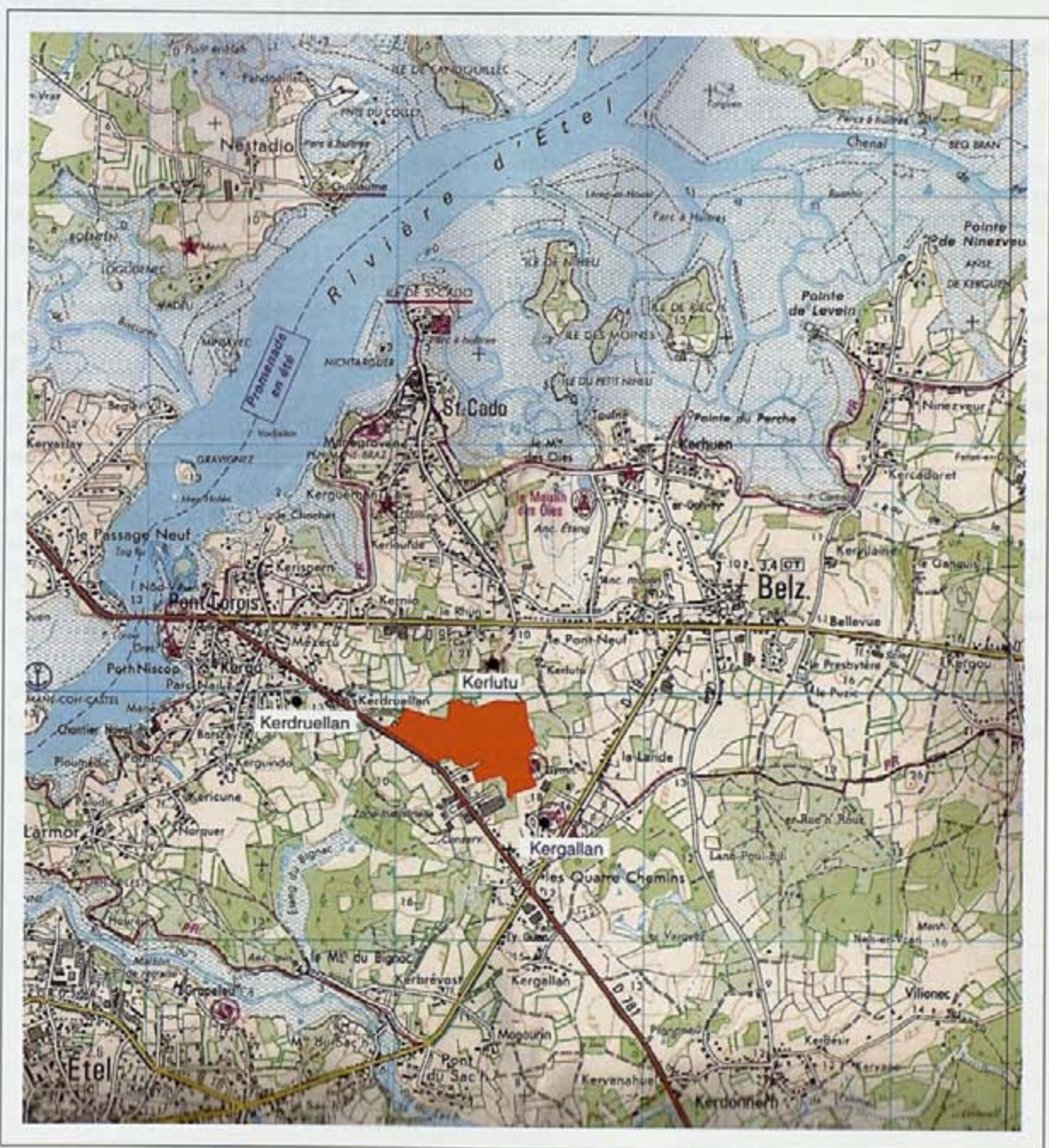
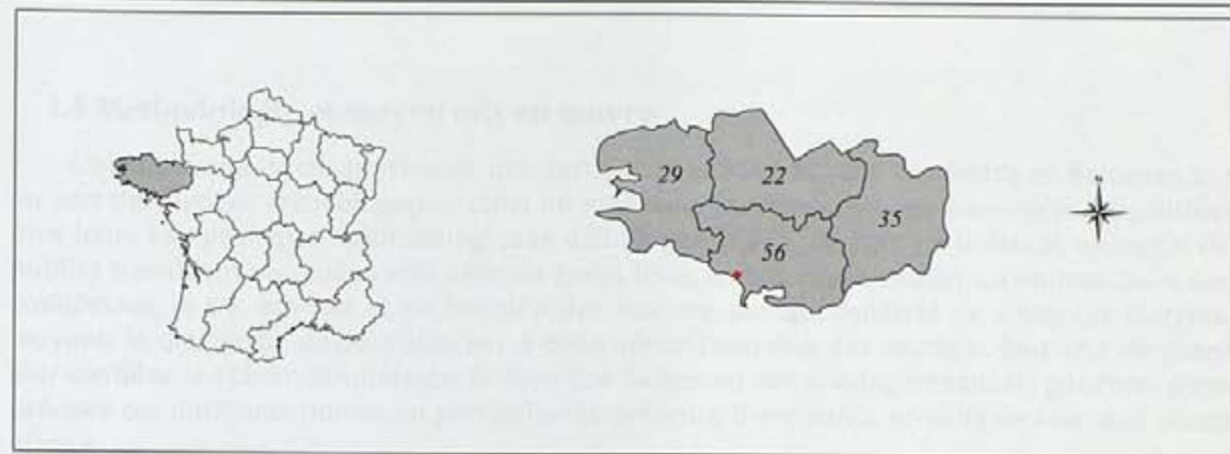


Fig. 1 : Belz (56), Zac de la Ria d'Étel (Le Suroît)- Emprise du projet et environnement archéologique (d'après la carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>, Presqu'île de Quiberon, 0821 OT)



#### I.4 Méthodologie et moyen mis en œuvre

L'objectif était de diagnostiquer une surface de 119492 m<sup>2</sup> afin de mettre en évidence la présence ou non de vestiges archéologiques dans un environnement proche des ensembles mégalithiques cités plus haut. Les principes méthodologiques définis par le SRA étaient : « Utilisant un engin de travaux publics travaillant en mode retro avec un godet lisse, le diagnostic consistera en tranchées successives complétées, le cas échéant et en fonction des besoins, par des fenêtres de décapage élargies. Par ces moyens, le diagnostic devra s'attacher à déterminer l'emprise des vestiges, leur état de conservation, leur complexité et leur chronologie. En tant que de besoin, des sondages manuels pourront permettre de préciser ces différents points, en particulier la présence d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place ».

Les contraintes du terrain ont nécessité une méthodologie adaptée. D'une part, la surface initiale de 119492 m<sup>2</sup> a été réduite à 68439 m<sup>2</sup> en raison :

- de zones naturelles protégées et conservées dans le projet : elles concernent les parcelles 653, 1482, 651, 652, 649, 1037, 1036, 647.
- de zones boisées et/ou non défrichées : il s'agit des parcelles 1072, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793.

D'autre part la présence de bloc émergeant du couvert végétal, observés lors d'une première visite sur le terrain préconisait le recours d'une mini-pelle. L'expérience d'un diagnostic précédent à la Trinité sur Mer (Blanchet S., 2007), réalisé dans un contexte similaire a en effet permis de rendre compte des difficultés générées par ce type d'environnement.

Les tranchées ont été réalisées à l'aide d'une pelle à chenille munie d'un godet lisse de 3 m de large et ont, dans la mesure du possible été disposées en quinconce ; leur longueur reste variable en raison notamment des contraintes liées à la végétation, et à la délimitation des parcelles. En cas d'apparition d'indices ou de vestiges, des fenêtres ont été ponctuellement ouvertes. De même, des vignettes ont été effectuées à la mini-pelle autour de certains blocs affleurant en surface, puis dégagés manuellement. Trois des quatre petits bombements suspects dans le paysage ont également été sondés à l'aide de la mini-pelle, après avoir été micro-topographiés.

Nous avons réalisé 74 tranchées, et avec les vignettes et les sondages des anomalies topographiques, la surface décapée représente 5617 m<sup>2</sup> soit un diagnostic à 8,2 % de la surface initiale, hors zones boisées et protégées. Les structures repérées ont fait l'objet de sondages mécaniques ou manuels, de relevés de coupe au 1/20<sup>e</sup> et/ou de photos. Plus d'une dizaine de blocs « affleurant » ou repérés en surface ont été topographiés. Après défrichage manuel, certains d'entre eux ont fait l'objet d'un nettoyage fin.

Le relevé général de l'emprise des tranchées a été réalisée par un topographe de l'Inrap (P.Leblanc) à l'aide d'un tachéomètre à visée. L'enregistrement des données de terrain a été effectué sur des fiches de tranchée dans lesquelles les faits sont numérotés de 1 à n ; les relevés de coupes apparaissent sur des minutes numérotées de 1 à n.





Figure 2: Photo aérienne (Géoportail) et plan de la zone diagnostiquée sur l'emprise du projet.





Figure 3 : Plan général des vestiges sur fond cadastral au 1/1250ème.



## II. PRESENTATION DES DONNEES ARCHEOLOGIQUES

Le diagnostic a révélé plusieurs types de vestiges ou d'anomalies qui ont été abordés de façons différentes (fig.3) :

- *Les fossés* : 2 réseaux principaux de fossés ont été mis en évidence (Zone A, Zone B). La rareté du mobilier ne nous permet pas de dater précisément ces ensembles. Quelques fragments présents dans le comblement de 3 fossés évoquent malgré tout une ambiance protohistorique.

D'autres fossés repérés de façon isolée, apparaissent trop arasés pour en caractériser la fonction. D'autres encore renvoient au parcellaire moderne.

L'ensemble de ces structures a été sondé, relevé et photographié.

- *Un chemin « ancien »* (TR 30) : large d'environ 6 m, sa partie centrale est empierrée ; il est bordé de deux fossés présentant des profils très différents.

- *Les anomalies topographiques* (AT) : quatre légers bombements remarquables dans le paysage ont fait l'objet d'une microtopographie. Trois d'entre eux ont été sondés. Le dernier s'est avéré être un chao rocheux.

- *Les blocs et affleurements* : plus d'une dizaine de blocs émergeant dans différentes parcelles ont été dégagés à la mini-pelle, puis nettoyés manuellement. Certains se sont révélés être des éléments d'affleurements naturels que l'érosion a dégagé partiellement du socle granitique ; d'autres sont des blocs extraits réutilisés dans les murets des limites parcellaires. Enfin, le cas d'un bloc volumineux (B3), vraisemblablement débité a été plus amplement étudié.

### II.1 Les structures fossoyées

#### II.1.1 La zone A (fig.4)

Le fossé **F 11.1** a été suivi dans les tranchées 11 et 15 et leur extension. Orienté Nord/Sud, il est creusé dans une arène granitique jaune orangé compacte. Large d'environ 1,30 m à l'ouverture et profond de 0,30 m en moyenne, son remplissage composé d'un sédiment arénacé gris-jaune compact, n'a livré qu'un petit fragment de céramique vraisemblablement protohistorique. Son profil en cuvette et son comblement laisse penser qu'il a fonctionné ouvert.

L'ouverture d'une vignette (11 bis) au nord de la tranchée 11 a mis en évidence plusieurs autres fossés (photo 1). **F 11.1** est bordé à l'est par **F 11.5**, petit fossé peu profond large d'une trentaine de cm qui se poursuit vers le Nord pour s'arrêter dans le fossé **F 11.3**, perpendiculaire. **F 11.1** se termine dans la structure **F 11.4**, qu'il recoupe en partie. Cette petite tranchée (ou fond de fossé), orientée Est/Ouest semble également recoupée par **F 11.5**. Enfin, les creusements **F 11.2** et **F 11.3** ont pu être individualisés grâce à un sondage dans un fossé que l'on pensait d'abord unique. La coupe est a donc mis en évidence le fossé **F 11.3**, orienté Est/Ouest. D'une profondeur de 0,70 m, il présente un profil en U. Son comblement composé d'un sédiment sableux et arénacé gris foncé assez homogène a livré un petit tesson de céramique protohistorique. Dans la coupe ouest, celui-ci recoupe **F 11.2**, au remplissage plus clair. D'après les limites linéaires observées au décapage, il semble qu'il s'agisse également d'un fossé qui se termine vraisemblablement dans notre sondage puisqu'il n'apparaît pas dans la coupe opposée. On retrouve le fossé **F 11.3** dans la tranchée 9 où il apparaît beaucoup plus arasé. Seul ce fossé est parallèle à la limite nord de la parcelle 779, située plus au Sud. La superposition des cadastres anciens (1811 et 1845), ne nous a pas livré d'information sur cette zone.



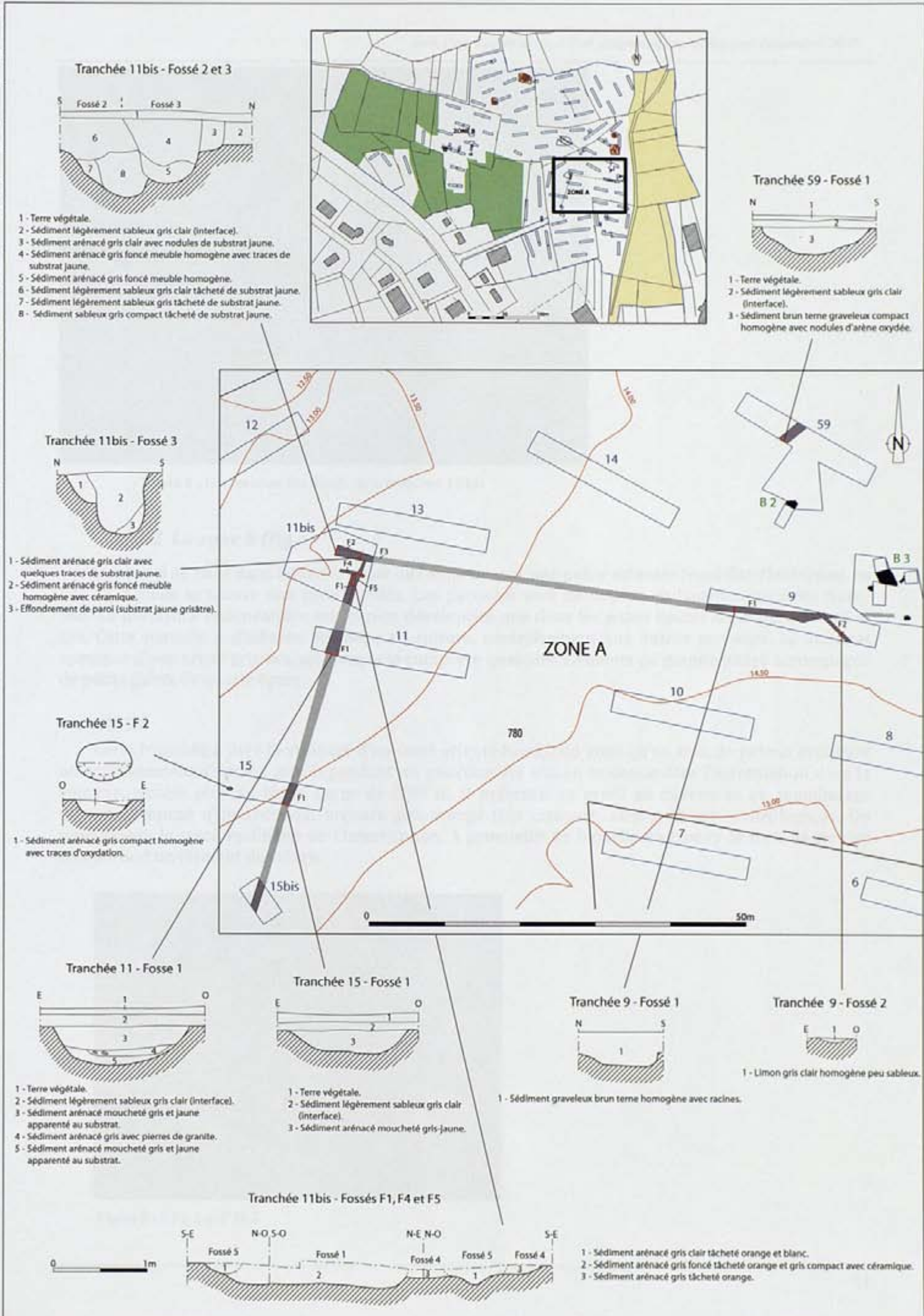


Figure 4 : Plan et coupes des faits de la zone A.





Photo 1 : Intersection des fossés de la tranchée 11 bis

### II.1.2 La zone B (fig.5)

La zone B se situe dans la partie ouest de l'emprise, sur une pente orientée Nord-Est-/Sud-Ouest en bas de laquelle se trouve une zone humide. Les parcelles sont découpées en lanières orientées Nord-Sud. La puissance sédimentaire est ici plus développée que dans les zones hautes de la partie Nord et Est. Cette parcelle a d'ailleurs été mise en culture, contrairement aux autres parcelles. Le substrat composé d'une arène gris-orangé compacte comporte quelques éléments de granite altéré accompagné de petits galets de quartz épars.

#### -TR 56

Cette tranchée a livré l'extrémité d'un fossé orienté Nord/Sud ainsi qu'un trou de poteau évoquant un aménagement d'entrée. Aucun pendant n'a pourtant été mis en évidence dans l'extension ni dans la vignette, situées plus au Nord. Large de 0,90 m, il présente un profil en cuvette et un remplissage unique, composé d'un sédiment arénacé gris-orangé très compact, sans mobilier archéologique. On remarquera le tracé rectiligne de l'interruption, à proximité de laquelle se trouve le trou de poteau comportant un élément de calage.



Photo 2 : F 56.1 et F 56.2



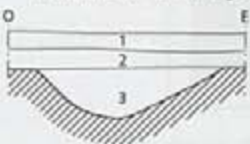


Tranchée 57 - Fossé 2



- 1 - Sédiment arénacé gris foncé graveleux compact, moucheté d'arène jaune avec céramique.
- 2 - Effondrement de paroi (substrat).

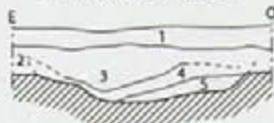
Tranchée 57 - Fosse 1



- 1 - Terre végétale.
- 2 - Sédiment sableux gris clair meuble (interface).
- 3 - Sédiment brun foncé gris sableux compact homogène.

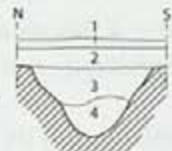


Tranchée 69 - Fossé 1



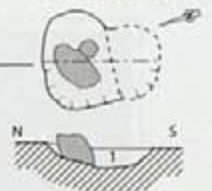
- 1 - Terre végétale.
- 2 - Sédiment sableux gris clair meuble (interface).
- 3 - Sédiment arénacé brun-gris clair meuble homogène.
- 4 - Sédiment arénacé brun-gris clair meuble homogène avec nodules de substrat jaune.
- 5 - Sédiment arénacé brun clair meuble homogène.

Tranchée 57 - Fossé 3



- 1 - Terre végétale.
- 2 - Sédiment sableux gris clair meuble (interface).
- 3 - Sédiment arénacé très graveleux gris avec quelques traces d'arène oxydée.
- 4 - Sédiment sableux gris clair avec traces d'arène oxydée.

Tranchée 56 - Fait 2



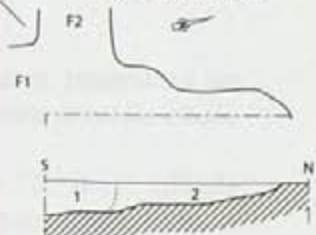
- 1 - Arène gris orangé hydromorphe compact homogène.

Tranchée 56 - Fossé 1



- 1 - Sédiment arénacé gris compact avec nodules d'arène orange.

Tranchée 57 TER Intersection F1 - F2



- 1 - Sédiment arénacé gris foncé homogène très compact avec traces de manganèse.
- 2 - Sédiment arénacé gris foncé homogène très compact avec nodules oxydés de substrat jaune-orange.

Figure 5 : Plan et coupes des faits de la zone B.



-TR 57

Dans cette tranchée élargie, un second réseau fossoyé a été mis au jour. Deux fossés parallèles orientés Est/Ouest (F.57.2 et F 57.3) ont livré respectivement 2 tessons de céramiques protohistoriques et un clou. Large de 0,50 m à 0,60 m, ils présentent un profil en U et sont creusés dans une arène gris-orangé compacte. Leur comblement comparable est constitué d'un sédiment gris arénacé compact, présentant des traces d'hydromorphie. A l'ouest, l'élargissement de F 57.2, ainsi que la présence de blocs à sa surface a suscité l'extension de la tranchée (photos 2 et 3). En voulant sonder cet empierrement, un autre fossé perpendiculaire à F 57.2 est apparu sous l'empierrement. En raison de la dureté des sédiments et faute de temps, le sondage inachevé n'a pu établir la relation stratigraphique. Des traces modernes d'ornières ou de sous-solage sont également apparues (F.54.4) traversant à la fois le fossé F 57.2 du Sud au Nord, ainsi qu'une anomalie interprétée comme un chablis (F 54.5).

A l'Est de la tranchée, perpendiculairement à F 57.2, F 57.1 orienté Nord/Sud semble couper ce dernier, puis s'interrompt au delà de l'intersection. D'une largeur de 1,20 m à l'ouverture, son remplissage homogène n'a livré aucun vestige.

Les autres fossés mis au jour dans les tranchées 58 et 69 correspondent vraisemblablement à une limite parcellaire repérée sur le cadastre napoléonien. Le fossé F 57.1 décrit plus haut, participe certainement au même découpage.

Pour conclure sur cette zone, il apparaît que les fossés orientés Nord/Sud participent au parcellaire en lanière visible déjà sur le cadastre napoléonien. Les fossés F 57.2 et 57.3 ayant livré quelques indices protohistoriques restent toutefois cohérent avec l'axe du parcellaire.



Photo 3 : Elargissement de F 57. 2  
avec empierrement

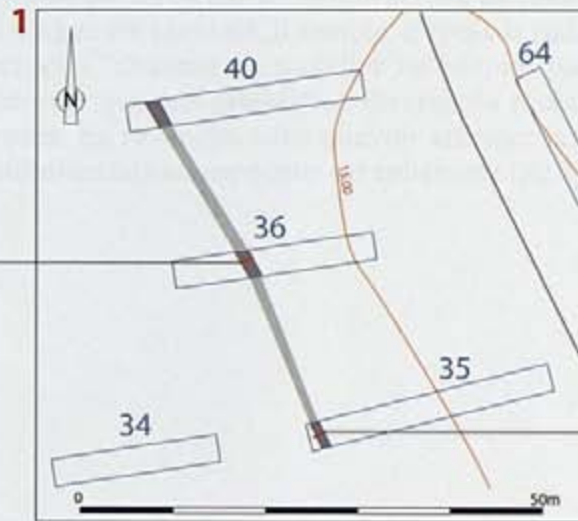


Photo 4 : Apparition de F.57.4, sous l'empierrement

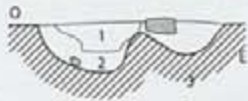
### II.1.3 Les fossés isolés (fig.6)

Au Nord de l'emprise, un double fossé procédant probablement d'une reprise et possédant un remplissage sableux brun foncé d'apparence moderne, suit l'axe de la limite parcellaire actuelle située plus au Nord.

Quant aux petits creusements repérés dans les tranchées Tr 22/23, Tr 25 et Tr 17, il est difficile d'en tirer des informations du fait de leur faible profondeur. Leur axe reste incohérent avec le parcellaire des différents cadastres observés, hormis pour F 17.1, dans la prolongement du chemin actuel.



Tranchée 36 - Fossé 1

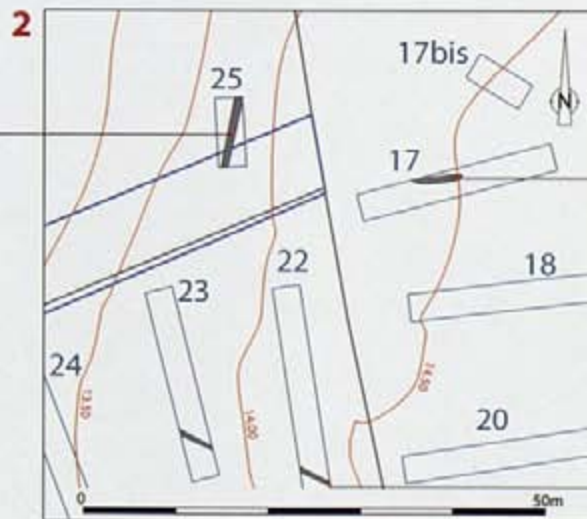


- 1 - Limon sableux gris foncé à noir meuble homogène.
- 2 - Limon sableux gris meuble homogène.
- 3 - Limon sableux gris foncé meuble homogène.

Tranchée 35 - Fossé 1



- 1 - Limon sableux brun-gris sombre granuleux assez meuble homogène.



Tranchée 25 - Fossé 1



- 1 - Limon sableux gris-brun meuble.

0 1m

Tranchée 17 - Fossé 1



- 1 - Limon sableux brun meuble homogène.

Tranchée 22 - Fossé 1



- 1 - Limon sableux brun-gris meuble homogène.

Figure 6 : Plan et coupes des fossés isolés.



## II.2 Le chemin de la Tr. 30 (fig.7)

La tranchée 30 a mis en évidence un axe de circulation orientée Nord-Ouest /Sud-Est composé de deux fossés bordiers entre lesquels se trouve un aménagement empierré. Les éléments de granite sont épars et de dimension très variable (0,15 à 0,40 m). Ils reposent dans un sédiment brun graveleux légèrement compact d'une faible épaisseur (0,10 m). Les deux fossés annexes présentent des profils très différents. Le creusement sud (F 30.1) possède un profil en U et atteint une profondeur de 0,60 m, alors que le fossé nord est beaucoup plus évasé et moins profond (profil en cuvette). Le comblement est comparable dans les deux structures : il s'agit d'un sédiment homogène brun meuble et légèrement graveleux. La largeur totale de cet aménagement est de 5,50 m. S'il longe aujourd'hui le chemin actuel, on retrouve son tracé sur les cadastres de 1811 et de 1845. Il rejoint le chemin menant au hameau de Kerdruellan, situé au Nord des parcelles 785,787,788,789. Visible sur le cadastre actuel, cette portion de chemin est aujourd'hui complètement envahie par la végétation. On retrouve en partie sa trace dans la tranchée 60 mais est, à cet endroit, perturbé par le chemin actuel. En revanche, dans la tranchée 33 où le granite apparaît à -0,20 m, il n'a pas été identifié. Il semble, d'après le cadastre, que son axe s'infléchisse pour reprendre celui de l'actuel. L'absence de mobilier ne permet pas de dater cet aménagement. Cependant, nous pouvons observer que son orientation diverge du réseau fossoyé de la zone A et qu'a priori ils ne sont pas synchrones. En revanche, sans pouvoir affirmer la contemporanéité de la zone B avec cet axe de circulation, leur orientation respective est cohérente (fig.3).







Tranchée 30 - Fossés 1, 2 et 3

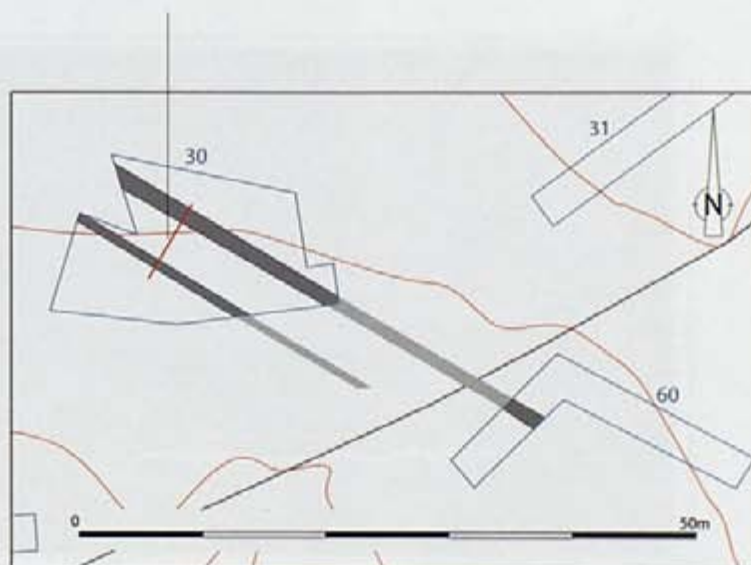
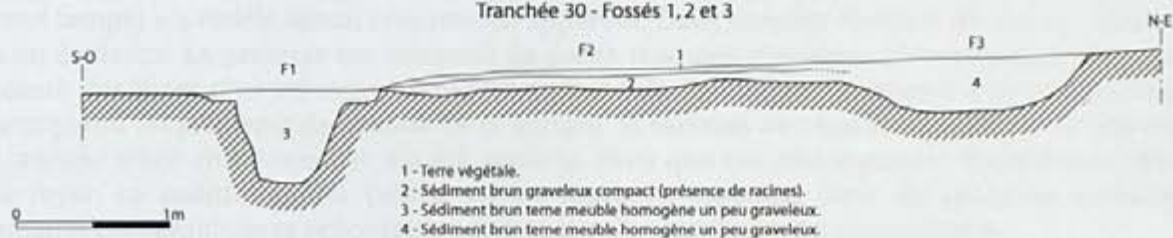


Figure 7 : Plan, coupes et photo du chemin de la tranchée 30.

### II.3 Les anomalies topographiques

Sur les 4 bombements (ou anomalies topographiques, AT) repérés en surface et micro-topographiés, 3 ont été sondés. Le dernier (**AT 4**) se révélant être un affleurement naturel, n'a été que partiellement dégagé.

#### - **AT 1** (fig. 8)

Situé au Nord de l'emprise, ce bombement était le plus visible dans le paysage, en raison notamment d'une végétation différentielle (fougères). Orienté Est/Ouest, sa longueur avoisine 20 m pour une largeur d'environ 10 m. Sa hauteur est de 0,80 m au dessus du niveau actuel. Deux sondages disposés perpendiculairement à partir du sommet de la butte nous ont permis d'obtenir 2 coupes dans les axes de l'anomalie. Sous une épaisseur d'une dizaine de cm de terre végétale se trouve un niveau sableux fin (poussièreux) brun-gris clair très meuble et plutôt hétérogène. Cette couche a livré de la faune récente, des éléments métalliques récents, un tesson de céramique vernissée et un silex.

Sous cette couche, un petit niveau sableux brun plus foncé et plus compact marque l'ancien niveau de la végétation qui s'est décomposée sous cet apport de terre. Il repose directement sur le substrat granitique.

Cette anomalie topographique s'est révélée être un amoncellement récent de terre de lande, ce que nous a confirmé l'ancien propriétaire du terrain.

L'AT 2, plus réduite, présente la même stratigraphie (fig.8).

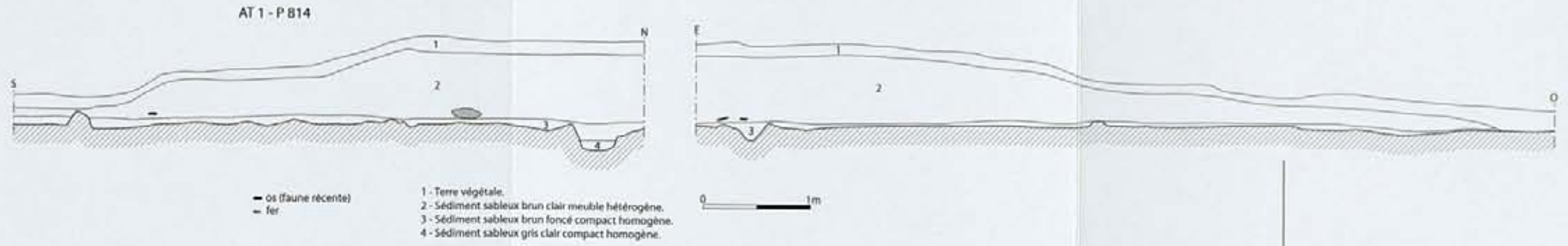
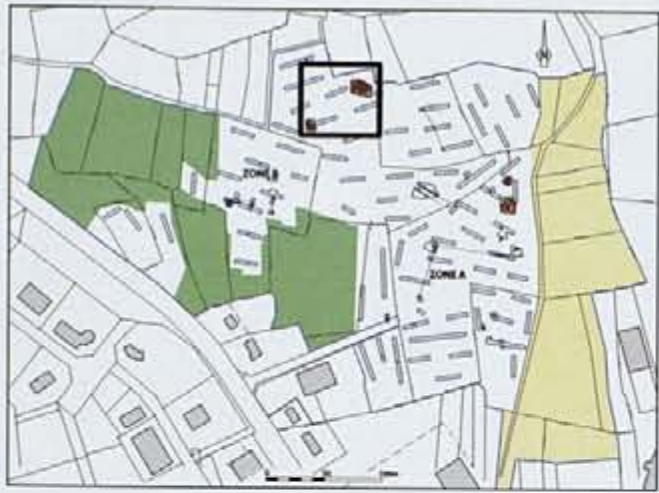
#### - **AT 3** (fig.9)

Ce petit bombement de 5 m de diamètre présentait à son sommet un amas de pierres repérable en surface. Après nettoyage de cet empierrement d'environ 1,50 m de diamètre, nous avons effectué un sondage partant du sommet de la butte en jouxtant l'amas. La coupe réalisée (puis reculée dans un second temps) n'a révélé aucun creusement apparent. Deux niveaux distincts de pierre ont toutefois été mis en évidence. Le premier est composé de petits modules d'environ 10 cm de diamètre, sous lequel reposent des blocs plus volumineux (de 20 à 25 cm de diamètre). On notera la présence d'un galet de quartz parmi les éléments de granite de la surface. Si certains de ceux-ci semblent avoir été exposés au feu, aucune trace charbonneuse n'a été repérée. Bien que cet aménagement évoque une structure de type foyer, sa position haute (affleurant en surface), reposant dans un sédiment comparable aux anomalies topographiques précédentes, plaident en faveur d'une datation récente.



Photo 5 : coupe NE/SW de l'empierrement de l'AT 3





AT 1 coupe nord



1 - AT 1



AT 2 coupe nord



2 - AT 2

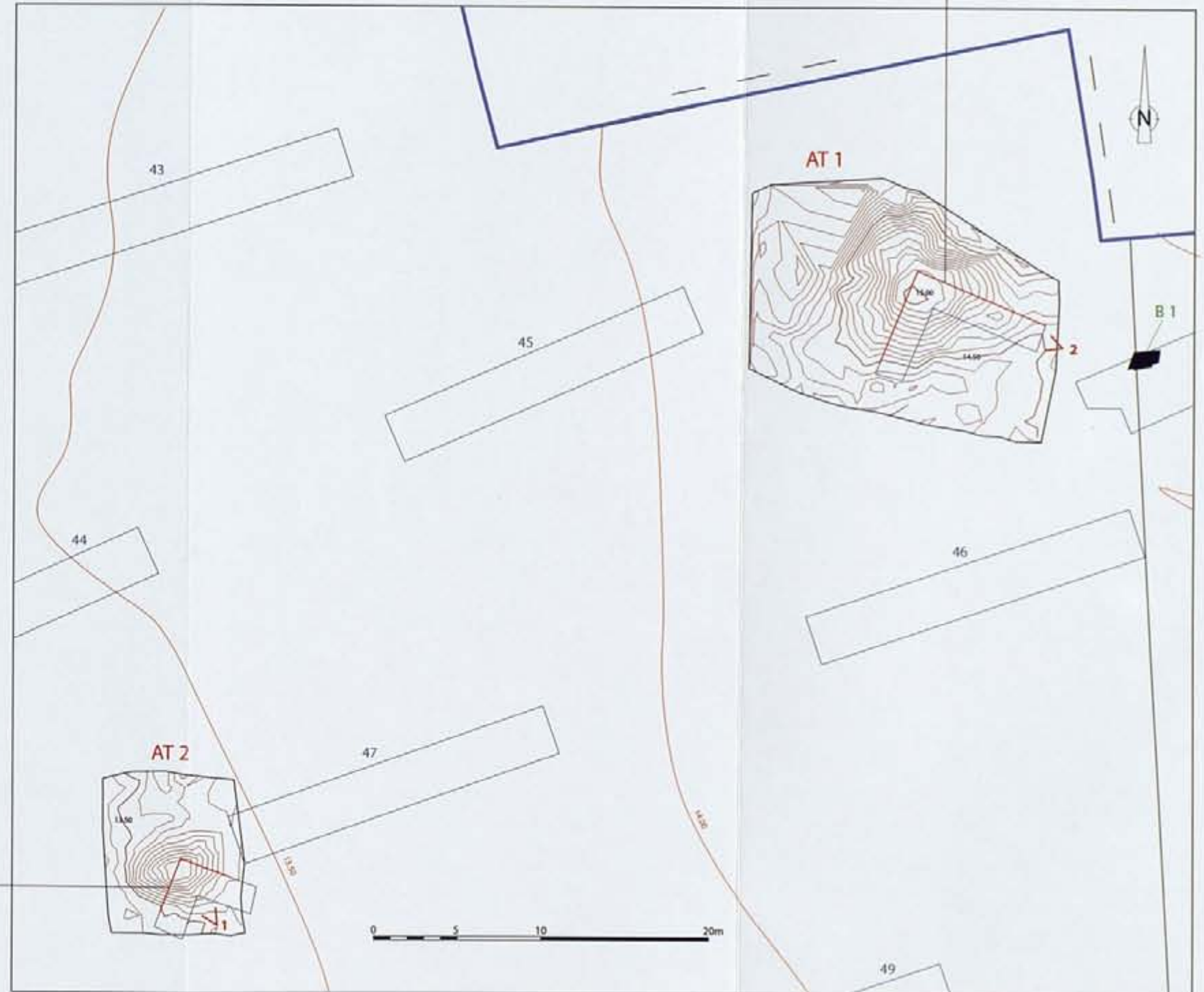
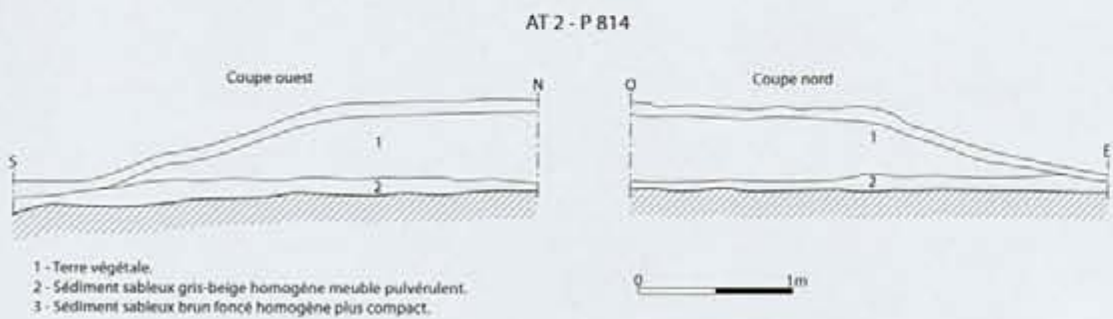
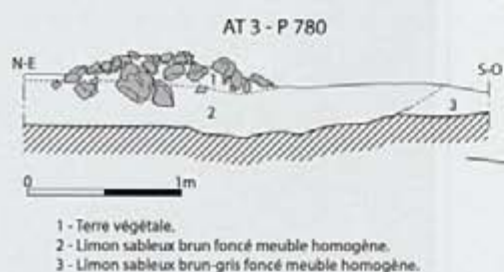
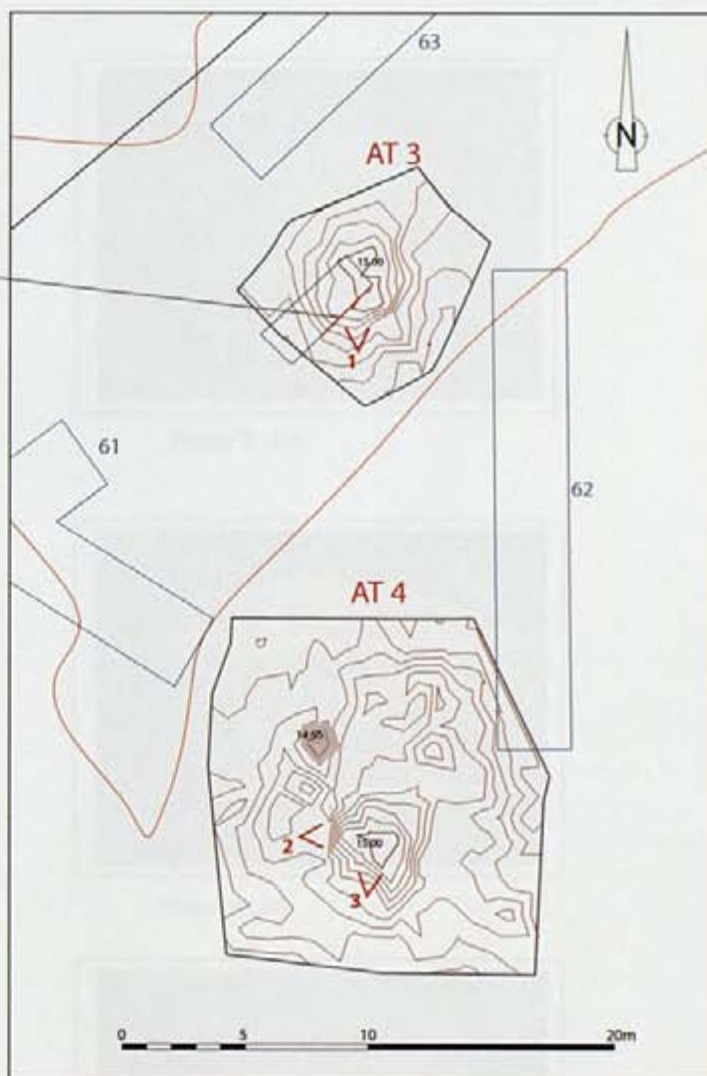


Figure 8 : Plan, coupes et photos des anomalies topographiques AT 1 et AT 2.





1 - AT 3



2 - AT 4



3 - AT 4 (détail)

Figure 9 : Plan, coupes et photos des anomalies topographiques AT 3 et AT 4.



## II.4 Les blocs et affleurement

Plusieurs blocs repérables en surface après défrichage ont été dégagés à la mini-pelle puis nettoyés manuellement. Les blocs **B1**, **B4**, **B5**, **B6**, **B7**, **B10**, **B11** se sont révélés être des émergences rocheuses. Ils présentent des formes arrondies, dont la base creusée par l'érosion, est encore scellée en partie au socle granitique démantelé. Aucune trace d'extraction n'a été mise en évidence. Le cas de **B4** présente clairement des plans de diaclase permettant à une partie du rocher de s'extraire du socle. Dans un contexte riche en monument mégalithique, ce type d'affleurement a certainement pu être exploité par les Préhistoriques.

Les blocs **B8** et **B9** apparaissent eux dans la construction d'un muret de pierre sèche situé en limite nord de l'emprise. Tout comme le bloc **B2**, isolé et déplacé le long d'un chemin actuel, ces monolithes peuvent appartenir à des architectures mégalithiques aujourd'hui disparues.



Photo 6 : B1



Photo 7 : B 4



Photo 8 : B5



Photo 9 : B6



Photo 10 : B7



Photo 11 : B8 et B9





Photo 12 : B 10



Photo 13 : B 11



Photo 14 : B 2

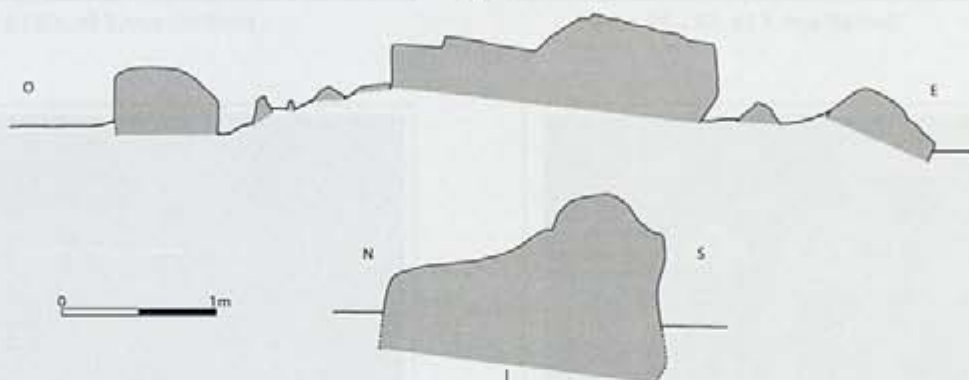
Enfin, le bloc **B3** émergeant d'une haie le long du chemin a retenu toute notre attention (fig.10). Après défrichage, le bloc est apparu beaucoup plus volumineux que ce que l'on imaginait. L'une de ses extrémités montre des arêtes vives attestant d'un débitage que la présence de blocs et d'éclats alentours viennent confirmer. L'ouverture d'une vignette a également mis en évidence, sous la couche végétale peu épaisse, un empierrément qui se développe au Sud du bloc.

Dans un premier temps, nous avons effectué des sondages autour du bloc pour atteindre la base de celui-ci et afin de s'assurer de l'origine de sa position (anthropique ou naturelle). L'environnement immédiat du bloc, observé notamment dans la tranchée 9 ne permettait pas d'envisager une émergence rocheuse à cet endroit là. Le substrat apparaissant entre 0,20 et 0,30 m de profondeur est ici composé d'une arène jaune-orangé dans laquelle sont présents quelques éléments de granite démantelé de faible dimension. Dans le **sondage 1**, situé au Nord du bloc (côté chemin), la base de celui-ci a été atteinte à 0,50 m de profondeur dans une arène jaune-orangé compacte. Aucun creusement n'a pu être mis en évidence. Le **sondage 2**, à l'Est du bloc, n'a pas permis d'obtenir d'informations complémentaires. Le **sondage 3** a permis de prendre en compte une partie de l'empierrément issu du débitage du bloc. Dans la coupe nord, on observe sous la couche végétale et contournant les blocs, un niveau arénacé gris compact hydromorphe dû certainement à l'infiltration d'eau le long des pierres (us 2). La lisibilité de la coupe est ici réduite par la présence des blocs, mais il semblerait que la couche 3 marque un creusement dans lequel B3 repose. Celui-ci est plus visible dans la coupe est. Il apparaît dans un niveau limoneux et arénacé brun orangé (us 4) que l'on perd vers le Sud où le substrat remonte (photo 16). Ces sondages n'ont livré aucun vestige mobilier.



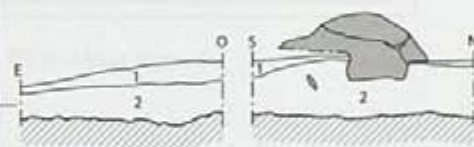
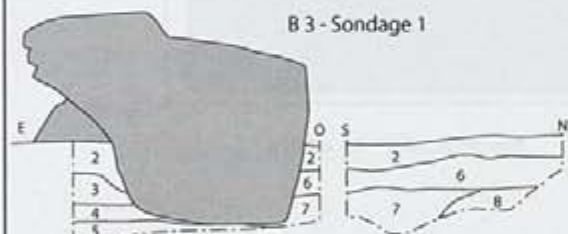


B 3



B 3 - Sondage 1

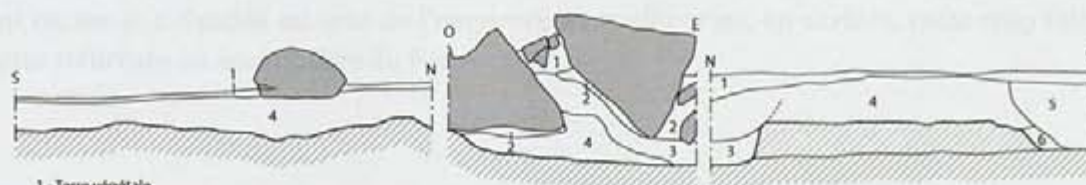
B 3 - Sondage 2



- 1 - Blocs de granite.
- 2 - Terre végétale.
- 3 - Limon gris mélangé à du substrat jaune, hétérogène et meuble.
- 4 - Limon gris clair moucheté jaune.
- 5 - Arène jaune-orangé marbré gris clair.
- 6 - Limon sableux brun-jaune meuble homogène.
- 7 - Limon gris mélangé à du substrat jaune, hétérogène et meuble.
- B - Granite altéré.

- 1 - Terre végétale.
- 2 - Limon arénacé brun-gris assez homogène meuble avec perturbation racinaire.

B 3 - Sondage 3



- 1 - Terre végétale.
- 2 - Limon arénacé brun-gris foncé homogène compact.
- 3 - Limon arénacé brun-gris hétérogène avec traces d'oxydation.
- 4 - Limon arénacé gris orangé homogène assez compact.
- 5 - Arène jaune orangé.
- 6 - Perturbation.

Figure 10 : Plan et coupes de B3 et de l'empierrement.



Photo 14 : B3, sd 1, vue du Nord



Photo 15 : B3, sd 3, vue du Sud



Photo 16 : B3, coupe est



Photo 17 : B3 et empierrement

En ce qui concerne l'épandage de blocs localisé au sud de B3, aucune organisation n'a pu être mise en évidence. L'apparence d'un effet de paroi visible sur la photo 17 doit être prise avec précaution puisque le dégagement de la végétation à la mini-pelle a emporté quelques blocs dispersés au sud de l'amas principal. Un élément de fond en céramique épaisse, tournée et graphitée, daté de la fin du second âge du Fer (A.-F. Chérel, Inrap) provient de cet empierrement. Un petit fragment de galet de silex a également été trouvé dans le nettoyage de la zone nord du bloc.

S'il est difficile d'interpréter ce dispositif, il apparaît néanmoins que ce bloc volumineux n'est pas en place dans le substrat. Localisé en bordure du chemin actuel, il est possible que son débitage ait servi à l'empierrement du chemin ou à la construction d'un muret délimitant les parcelles. La présence d'un seul élément céramique datable au sein de l'empierrement affleurant en surface, reste trop faible pour rattacher cette structure au Second Age du Fer.



## CONCLUSION

Dans un contexte sédimentaire pauvre, le diagnostic n'a livré aucun indice probant d'architecture mégalithique. Toutefois, au regard de l'environnement mégalithique proche (Kerdruellan, Kerlutu et Kergallan), la configuration des affleurements rocheux les plus remarquables dans le paysage, laisse imaginer que les Préhistoriques ont du tirer parti de ce type d'émergences rocheuses. La présence de blocs isolés (B2, B3), ou utilisés dans la construction de murets (B8, B9) sont autant d'indices qui viennent renforcer un contexte mégalithique bien réel.

En ce qui concerne les fossés, notamment ceux de la zone B, l'absence de structures associées et la rareté du mobilier plaident en faveur de limites parcellaires. Dans ce secteur, le redécoupage de parcelles en lanière, observé sur le cadastre napoléonien (cf. annexe), renforce cette hypothèse. Les rares tessons de céramiques protohistoriques présents dans certains de ces fossés attesteraient de la pérennisation du parcellaire. Quant aux fossés de la zone A, dont certains ont livré également de rares indices protohistoriques, il n'a pas été possible de les mettre en relation avec les axes du parcellaire, ni d'en préciser la fonction.

Enfin, pour le chemin fossoyé et empierré mis en évidence dans la tranchée 30, la datation reste non précisée. Présent sur le cadastre de 1811, son axe reprenant celui du chemin actuel, serait cohérent avec le réseau fossoyé de la zone B.

## BIBLIOGRAPHIE

**BLANCHET S. (2007)** - La Trinité-sur-Mer, « Mané Roullarde », (Morbihan-Bretagne). *Une occupation pré-protolithique sur le versant ouest de la colline de Mané Roullarde*. Rapport de diagnostic, SRA Bretagne, inédit.

**GAILLARD F. (1892)** - Inventaire des Monuments mégalithiques du Morbihan dans le périmètre des acquisitions de l'Etat. *Revue des Sciences Naturelles de l'Ouest*, Tome II, p.2-4.

**MORZADEC H., MARE E. (2005)** - Belz (56), Lieu-dit « Kerdruellan ». Rapport de diagnostic, SRA Bretagne, inédit.

Consultation : - des cadastres de 1811 et 1845 à la Mairie de Belz,  
- de la carte géologique au 1/80000<sup>ème</sup> de Vannes, n° 89 BRGM

ANNEXES



## INVENTAIRE DES TRANCHÉES

N° de tranche	Superficie (m²)	Profondeur (m)	Contenu	Observations
1	10	1,5		
2	10	1,5		
3	10	1,5		
4	10	1,5		
5	10	1,5		
6	10	1,5		
7	10	1,5		
8	10	1,5		
9	10	1,5		
10	10	1,5		
11	10	1,5		
12	10	1,5		
13	10	1,5		
14	10	1,5		
15	10	1,5		
16	10	1,5		
17	10	1,5		
18	10	1,5		
19	10	1,5		
20	10	1,5		
21	10	1,5		
22	10	1,5		
23	10	1,5		
24	10	1,5		
25	10	1,5		
26	10	1,5		
27	10	1,5		
28	10	1,5		
29	10	1,5		
30	10	1,5		
31	10	1,5		
32	10	1,5		
33	10	1,5		
34	10	1,5		
35	10	1,5		
36	10	1,5		
37	10	1,5		
38	10	1,5		
39	10	1,5		
40	10	1,5		
41	10	1,5		
42	10	1,5		
43	10	1,5		
44	10	1,5		
45	10	1,5		
46	10	1,5		
47	10	1,5		
48	10	1,5		
49	10	1,5		
50	10	1,5		
51	10	1,5		
52	10	1,5		
53	10	1,5		
54	10	1,5		
55	10	1,5		
56	10	1,5		
57	10	1,5		
58	10	1,5		
59	10	1,5		
60	10	1,5		
61	10	1,5		
62	10	1,5		
63	10	1,5		
64	10	1,5		
65	10	1,5		
66	10	1,5		
67	10	1,5		
68	10	1,5		
69	10	1,5		
70	10	1,5		
71	10	1,5		
72	10	1,5		
73	10	1,5		
74	10	1,5		
75	10	1,5		
76	10	1,5		
77	10	1,5		
78	10	1,5		
79	10	1,5		
80	10	1,5		
81	10	1,5		
82	10	1,5		
83	10	1,5		
84	10	1,5		
85	10	1,5		
86	10	1,5		
87	10	1,5		
88	10	1,5		
89	10	1,5		
90	10	1,5		
91	10	1,5		
92	10	1,5		
93	10	1,5		
94	10	1,5		
95	10	1,5		
96	10	1,5		
97	10	1,5		
98	10	1,5		
99	10	1,5		
100	10	1,5		

## ANNEXES

## INVENTAIRE DES TRANCHEES

N° tranchée	Superficie (m2)	Profondeur (m)	Substrat	Nb de Fait
1	57	0,15 à 0,25	rocher granitique + arène	
2	141	0,20	rocher granitique + arène	
3	58	0,20	rocher granitique	
4 + fenêtre	41+ 26	0,20	rocher granitique	
5	59	0,05 à 0,10	rocher granitique	
6	47	0,05 à 0,10	rocher granitique	
7	59	0,40	rocher granitique	
8	51	0,10 à 0,20	rocher granitique + arène	
9	69	0,20 à 0,30	rocher granitique + arène	2
10	57	0,40	arène	
11 + fenêtre	62 + 83	0,50	arène	5
12	53	0,30	arène	
13	61	0,50	arène	
14	64	0,35	arène	
15 + fenêtre	78 + 17	0,40	arène	2
16	55	0,15	rocher granitique	
17 + fenêtre	65 + 20	0,20	rocher granitique	1
18	147	0,25	rocher granitique	
19	58	0,20	rocher granitique	
20	56	0,15	rocher granitique	
21	63	0,15	rocher granitique	
22	120	0,30	rocher granitique + arène	1
23	63	0,20	rocher granitique + arène	1
24	97	0,50	rocher granitique + arène	
25	23	0,30	rocher granitique + arène	1
26	128	0,30	rocher granitique + arène	
27	91	0,35	arène	
28	64	0,30	rocher granitique + arène	
29	51	0,20	arène	
30 + fenêtre	214	0,40	rocher granitique + arène	1
31	120	0,40	rocher granitique	
32	60	0,50	rocher granitique + arène	
33	67	0,20	rocher granitique	
34	54	0,30	rocher granitique + arène	
35	81	0,40	rocher granitique + arène	1
36	66	0,30 à 0,50	arène	1
37	34	0,25	rocher granitique	
38	63	0,30	rocher granitique + arène	
39	56	0,30	rocher granitique + arène	
40	77	0,45	rocher granitique + arène	1
41	75	0,20 à 0,45	rocher granitique + arène	
42	99	0,30	rocher granitique + arène	
43	103	0,15 à 0,20	rocher granitique + arène	
44	50	0,10 à 0,30	rocher granitique + arène	
45	58	0,10 à 0,20	rocher granitique + arène	
46	61	0,10 à 0,20	rocher granitique + arène	
47	60	0,10 à 0,30	rocher granitique + arène	
48	63	0,05 à 0,20	rocher granitique + arène	
49	56	0,15 à 0,45	rocher granitique + arène	
50	63	0,10 à 0,25	rocher granitique	
51	70	0,20 à 0,30	rocher granitique + arène	
52	62	0,20 à 0,30	arène	
53	42	0,30	rocher granitique + arène	
54 + fenêtre	63 + 23	0,35	arène	1
55	62	0,25 à 0,40	arène	



56 + fenêtre	60 + 13	0,35	arène	2
57 + fenêtre	153	0,30 à 0,40	arène	6
58	60	0,30 à 0,50	arène	1
59	115	0,25	rocher granitique + arène	1
60	84	0,30	arène	1
61	67	0,25 à 0,40	arène	1
62	59	0,15 à 0,20	rocher granitique + arène	
63	62	0,10 à 0,25	rocher granitique + arène	
64	90	0,05 à 0,15	rocher granitique	
65	63	0,05 à 0,20	rocher granitique	
66	61	0,10	rocher granitique	
67	61	0,20	rocher granitique	
68	61	0,10	rocher granitique	
69	59	0,40 à 0,50	arène	1
70	55	0,25 à 0,60	rocher granitique + arène	
71	76	0,20 à 0,40	rocher granitique + arène	
72	62	0,20 à 0,40	arène	
73	47	0,40	arène	
74	66	0,35 à 0,40	rocher granitique + arène	
AT 1	22		rocher granitique	
AT 2	13		rocher granitique	
AT 3	8		arène	1
B 1	28			
B 3	72			
B 6	24			
B 11	13			
Total	5617			32

## INVENTAIRE DES FAITS ET MOBILIER ASSOCIÉ

N° tranchée	N° Fait	Type	Niveau d'apparition	Long. (m)	Larg. (m)	Prof. (m)	Mobilier
9	9.1	fossé	-0,20		0,90	0,30	
	9.2	fossé	-0,25		0,30	0,05	
11	11.1	fossé	-0,40		1,40	0,40	2 tessons de céram. protohistorique
11 bis	11.2	fossé	-0,40		1	0,70	
	11.3=9.1 ?	fossé	-0,40		0,90	0,60	1 tesson de céram. protohistorique
	11.4	fossé ?	-0,40		0,40	0,15	
	11.5	fossé	-0,40		0,40	0,20	
15	15.1= 11.1	fossé	-0,20		1,20	0,20	
	15.2	TP ?	-0,20	0,60	0,40	0,20	
17	17.1	fossé	-0,25		0,50	0,08	
22	22.1	fossé	-0,30			0,60	
23	=23.1	fossé	-0,20			0,60	
25	25.1	fossé	-0,25		0,80	0,03	
30	30.1/2/3	chemin	-0,30		5,5	0,30 à 0,60	
35	35.1	fossé (double)	-0,30		1,5	0,40	
36	= 36.1	fossé (double)	-0,40		1,30	0,32	
40	= 40.1	fossé (double)	-0,40		1,35		
54	54.1	fossé	-0,25		0,90	0,08	
56	56.1	fossé	-0,40		0,92	0,30	
	56.2	TP ?	0,40	0,80	0,60	0,15	
56 bis	= 56.1	fossé	-0,40		1		
57	57.1	fossé	-0,35		1,30	0,32	
	57.2	fossé	-0,20		0,65 à 0,85	0,30	1 tesson de céram. protohistorique
	57.3	fossé	-0,30		0,70	0,48	1 clou
	57.4	fossé	-0,35		0,80		
	57.5	traces de sous-solage ?	-0,35		0,25		
58	57.6	chablis ?	-0,35				
59	59.1	fossé	-0,25		1,30	0,30	
60	60.1/30.3	fossé (= chemin F.30)	-0,30				
61	61.1	chablis	-0,40	1,10	2,70		
69	69.1=58.1 ?	fossé	-0,40	1,10		0,38	
AT 1		butte		20	10		1 tesson de céram. vernissée, 1 tesson protohistorique, silex (perçoir), faune récente, métal
AT 2		butte		10	10		
AT 3		empierrement	surface	5	5		1 galet de quartz
B3		bloc + empierrement					1 élément de fond 2 <sup>nd</sup> âge du Fer, 1 silex





Emprise du projet sur le cadastre de 1811



Emprise du projet sur le cadastre de 1845



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,



**ARRETE n° 2007-038 portant prescription de diagnostic archéologique**

**VU** le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

**VU** la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

**VU** le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

**VU**, la demande de permis de lotir pour un terrain situé à Belz, RD 781; reçu(e) le 14 mai 2007 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

**CONSIDERANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, les terrains concernés sont situés dans une zone archéologique sensible, à proximité immédiate de plusieurs monuments mégalithiques protégés parmi les monuments historiques

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : Belz

Lieu-dit : RD 781- ZA de la ria d'Etel

Cadastre : section : F parcelles : 793, 791, 790, 789, 788, 787, 786, 785, 1072, 1074, 814, 815, 816, 817, 646, 647, 1036, 1037, 649, 651, 652, 779, 780, 778, 653, 1482, 792, 1536

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté



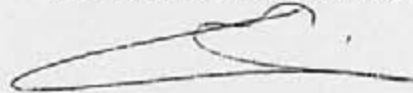
**Article 3 :** Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1<sup>er</sup>

**Article 4 :** Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à Monsieur le directeur départemental de l'équipement, CADS d'Auray, 60 avenue Wilson, 56406 Auray, à Monsieur Louis Hervé, président de la communauté de communes de la Ria d'Etel, 20 route des quatre chemins, 56550 Belz, à Monsieur l'architecte des bâtiments de France du Morbihan, 31 rue Thiers, 56000 Vannes

Fait à Rennes, le 21 mai 2007

pour le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine,  
le directeur régional des affaires culturelles,  
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : INRAP  
DDE Auray  
communauté de commune de la ria d'Etel  
ABF Morbihan  
préfecture de région